

POUR NOUS JOINDRE

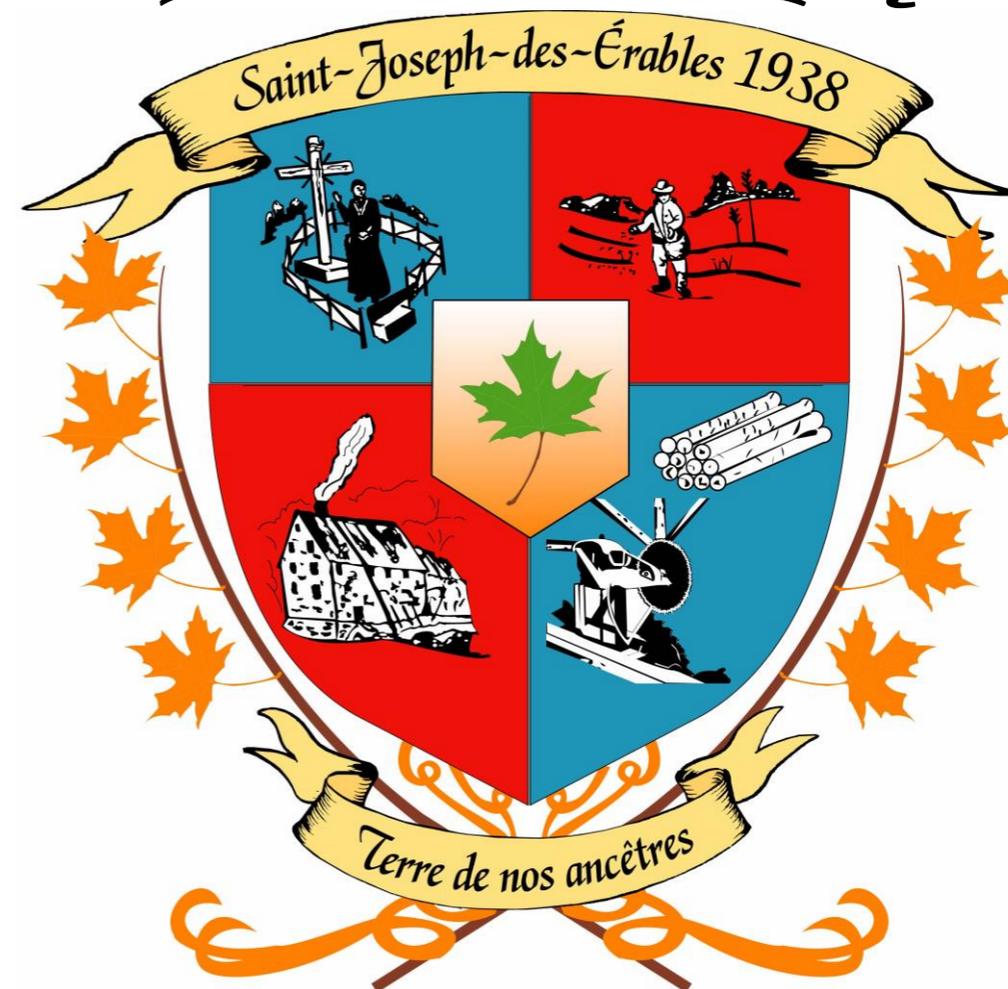
DIRECTRICE MUNICIPALE :

Marie-Josée Mathieu 418-397-4772
Télécopieur 418-397-1555
Courriel.....municipalite@stjosephdeserables.com
Site internet.....www.stjosephdeserables.com

Heures d'ouverture du bureau municipal :
du lundi au mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Volume 33, numéro 7, août 2019

Bulletin municipal



370A, rang des Érables, Saint-Joseph-des-Érables (Québec) G0S 2V0
www.stjosephdeserables.com
Rédaction : Sophie Fortier

Le mot du maire

Bonjour à tous,

Suite aux différentes interventions de la municipalité auprès des ministères concernés, nous avons obtenu les corrections demandées pour la zone d'intervention spéciale. Nous avons donc fait appel à des professionnels indépendants afin de démontrer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la zone d'intervention spéciale devait apporter des correctifs nécessaires pour que celle-ci reflète la ligne d'inondation des 100 ans dans notre municipalité. Cette nouvelle zone d'intervention spéciale ne cause aucun préjudice à personne, car les possibilités de construction n'ont pas été changées.



Comme vous avez pu le remarquer, divers travaux préparatoires ont été effectués dans le rang St-Bruno en juillet. Dans les prochaines semaines, il y aura des travaux d'asphaltage sur une distance de 800 mètres.

Dans les prochaines semaines, le comité du social des Joséabliens se réunira pour organiser le Social des Joséabliens 2019. Soyez à l'affût, bientôt nous vous partagerons l'information de la date choisie. Nous vous invitons à participer à cet événement annuel en grand nombre.

Meilleures salutations!

Jeannot Roy, maire

Mobilité Beauce-Nord

Mobilité Beauce-Nord a démarré ses activités le 11 juillet dernier. L'organisme a pris le relais de Transport Collectif de Beauce. Vous pouvez contacter Mobilité Beauce-Nord au même numéro qu'auparavant, soit le 418 397-6666 ou le 1-877-397-6666. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet : <http://www.mobilitebn.com>



Photos pour le calendrier

Comme les années précédentes, nous avons le projet de poursuivre la publication du calendrier tout en couleur pour l'année 2020. Nous aimerions que vous puissiez participer activement à ce beau projet en soumettant des photos de notre belle municipalité. Vous pouvez nous faire parvenir vos photos par courriel à info@stjosephdeserables.com.

Subvention municipale

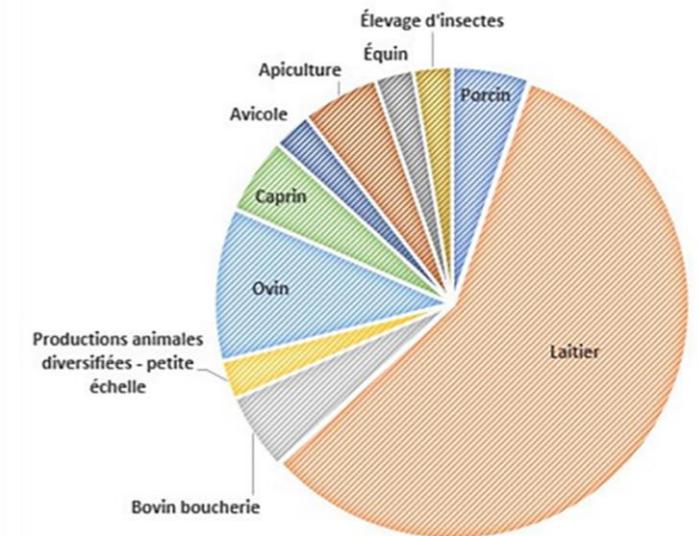
Nous vous offrons la possibilité de vous procurer une analyse d'eau, au coût de 27,00 \$ (après la subvention municipale de 30,00 \$, au bureau municipal. Une subvention par adresse civique est applicable pour l'année 2019.

ARTERRE

Qui sont les aspirants-agriculteurs intéressés à s'établir en Chaudière-Appalaches? Sur les 65 aspirants qualifiés présentement adhérents à L'ARTERRE et intéressés à s'établir dans la région, 38 (59 %) ont un projet en production animale et 27 (41 %) ont un projet en production végétale.

Bénéficiez vous aussi des services de L'ARTERRE, qui accompagne et jumelle les aspirants-agriculteurs et producteurs sans relève identifiée ou propriétaires de terres et/ou de bâtiments agricoles.

59% des aspirants-agriculteurs ont un projet en production animale



Croque-livres

S'inspirant de l'approche « Prends un livre ou donne un livre », l'initiative des Croque-livres est un réseau de boîtes de partage de livres destinées aux jeunes âgés de 0 à 12 ans du Québec. Lancée en septembre 2014, l'initiative vise à rassembler et à engager les communautés autour du plaisir de la lecture. Adoptés et pris en charge par des organismes, des institutions, des entreprises ou encore des individus, les Croque-livres sont des points de chute qui offrent aux enfants et à leur famille un libre accès à des livres partagés.



Le mouvement des Croque-livres s'adresse en priorité aux enfants âgés de 0 à 12 ans, et à leur famille, tous mobilisés autour d'un plaisir commun : la lecture.

Vous êtes invités invités à visiter régulièrement notre Croque-livres, situé à notre bureau municipal. Chacun peut alors, à sa guise, déposer des livres à partager ou simplement prendre un livre et profiter du plaisir de la lecture. Il ne s'agit pas de prêts de livre, mais bien d'échanges et de partages entre citoyens.

Séance du Conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le mardi 3 septembre à 19 h 00.

Service-conseil en architecture patrimoniale en Chaudière-Appalaches

Un service de cliniques d'architecture patrimoniale en Chaudière-Appalaches (CAPCHA) sera déployé sur le territoire des huit MRC participantes, dont Robert-Cliche, jusqu'en mars 2022. CAPCHA permettra aux propriétaires de maisons anciennes, ainsi qu'aux comités d'urbanisme des 122 municipalités concernées, d'obtenir les services conseils de la firme d'architectes Marie-Josée Deschênes.

L'architecture patrimoniale étant omniprésente dans la majorité des municipalités de la Chaudière-Appalaches, il importe aux MRC concernées de préserver ce patrimoine bâti qui constitue une ressource fragile et non renouvelable qui requiert une expertise particulière lorsque des travaux de rénovation ou de restauration sont prévus. L'implantation de CAPCHA est rendue possible grâce au soutien du fonds d'appui et de rayonnement des régions (FARR).

Pour atteindre ces objectifs, l'aide conseil de la clinique d'architecture patrimoniale est prévue en trois volets soit l'Aide conseil aux propriétaires de maisons anciennes datant d'avant 1950, l'assistance conseil pour les comités consultatifs d'urbanisme dans des zones patrimoniales sur des édifices d'importance patrimoniale, ainsi que des formations sur l'ensemble des territoires concernés. Pour informations complémentaires et inscriptions, visitez le site capcha.ca. <https://capcha.ca/>



Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

370-A rang des Érables
Saint-Joseph-des-Érables (Québec) G0S 2V0

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SIS AU 398, RANG DES ÉRABLES, SAINT-JOSEPH-DES-ÉRABLES

Relatif à une demande de dérogation mineure

Qu'à une séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 3 septembre 2019 à 19h, les membres du conseil doivent statuer sur une demande de dérogation mineure pour le lot 4 373 780 situé dans le rang des Érables.

La dérogation consiste en :

- Autoriser l'agrandissement d'une ferme ainsi que la construction d'un nouveau réservoir à fumier en lien avec une augmentation de cheptel rendant dérogatoire les distances à respecter avec les résidences voisines conformément à l'article 9 du règlement de zonage #217-17.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal, relativement à cette demande.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce vingt et unième jour du mois d'août 2019.

Marie-Josée Mathieu, Directrice générale et secrétaire-trésorière



Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

370-A rang des Érables
Saint-Joseph-des-Érables (Québec) G0S 2V0

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Règlement R-235-19 Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

Lors de la séance ordinaire du 13 août 2019, le Conseil a adopté le règlement no 235-19 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES.

Le présent règlement a pour objectif :

- d'établir les règles de contrôle et de suivi budgétaires que tous les fonctionnaires et employés concernés devront suivre pour que toute dépense à être engagée ou effectuée par un fonctionnaire ou un employé de la municipalité soit dûment autorisée après vérifications de la disponibilité des crédits nécessaires ;
- d'établir les règles de suivi et de reddition de comptes budgétaires que le secrétaire-trésorier et les responsables d'activité budgétaire doivent suivre ;
- d'établir les règles de délégation d'autorisation de dépenser que le conseil donne en vertu des premiers et deuxième alinéas de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce vingt et unième jour du mois d'août 2019.

Marie-Josée Mathieu, Directrice générale et secrétaire-trésorière



Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

370-A rang des Érables
Saint-Joseph-des-Érables (Québec) G0S 2V0

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Règlement R-236-19 Règlement régissant la gestion contractuelle

Lors de la séance ordinaire du 13 août 2019, le Conseil a adopté le règlement no 236-19 RÉGISSANT LA GESTION CONTRACTUELLE.

Le présent règlement a pour objectif de :

- Prévoir des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats accordés par la Municipalité, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* ;
- Prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en version de l'article 935 du *Code municipal du Québec*.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce vingt et unième jour du mois d'août 2019.

Marie-Josée Mathieu, Directrice générale et secrétaire-trésorière